

19 juil 2019 -18:39

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2019](#)

Introduction des éditeurs comme bénéficiaires de la rémunération pour copie privée

Sur proposition du ministre de l'Economie Wouter Beke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux éditeurs en matière de droit à rémunération pour copie privée.

Ce projet vise à adapter l'arrêté royal du 18 octobre 2013 relatif à la rémunération pour copie privée afin d'y refléter les modifications législatives apportées par la loi du 2 mai 2019 modifiant certaines dispositions du livre XI du Code de droit économique en matière de copie privée. Cette loi prévoit l'introduction des éditeurs comme bénéficiaires de la rémunération pour copie privée, pour la reproduction privée de leurs éditions, à côté des auteurs, des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Wouter Beke, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique